

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-10

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Commune de Val Buech Méouge : choix prestataire pour l'inventaire patrimoines bâtis à Ribiers et Antonaves et avis sur la demande d'accompagnement technique sur la valorisation des gorges de la Méouge

La Présidente expose :

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre le service de l'inventaire de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, des inventaires de patrimoines culturels ont été mis en place en 2016. Ces inventaires permettent de disposer de données fiables concernant les patrimoines des Baronnies provençales, territoire assez peu étudié jusqu'à présent.

Des démarches ont été entreprises auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour obtenir un cofinancement d'une mission d'inventaire, menée par un prestataire extérieur, sur les territoires des anciennes communes d'Antonaves et de Ribiers. Cette mission se déroulera de la fin du mois d'octobre 2017 au 31 décembre 2018. Au terme de ce travail, l'étude de l'ensemble de la commune de Val-Buech-Méouge sera ainsi réalisée. Elle pourrait être, par la suite, complétée par d'autres missions concernant les communes du sud du territoire du Parc naturel régional, située entre Val-Buech-Méouge à l'est et Reilhanette à l'ouest.

Une consultation a été lancée le 1^{er} septembre dernier et s'est terminée le 27 septembre 2017 à 12 heures. Les documents liés à cette consultation ont été publiés sur le site internet du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Au terme de cette consultation, **une seule réponse est parvenue au siège du Parc naturel régional**. Elle émane du bureau d'étude ABRI 48 qui a déjà réalisé l'étude pour les communes de Barret-de-Lioure et Châteauneuf-de-Chabre en 2016. Le dossier de réponse propose une approche satisfaisante et une méthodologie conforme à celle demandé par le service régional de l'inventaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le montant total de la prestation s'élève à **39 150 euros HT soit 46 980 euros TTC**. Ce montant correspond au montant estimé de l'étude qui a servi aux dossiers de subventions auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

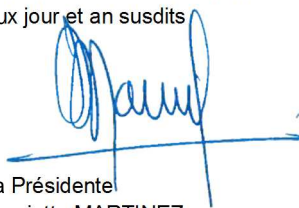
Il est donc proposé de retenir la proposition du bureau d'étude ABRI 48.

Par ailleurs, le 30 juin 2017, le Maire de la commune de Val-Buech-Méouge a saisi la présidente d'une demande d'assistance du Parc naturel régional dans le cadre de la mise en valeur des gorges de la Méouge et notamment en ce qui concerne la valorisation d'un sentier reliant le village de Châteauneuf-de-Chabre à celui de Pomet. Il s'agira aussi de mieux transcrire dans des projets de valorisation futurs les apports des opérations d'inventaire et l'étude, menée en 2012 à l'initiative du SMBP, sur les paysages de gorges.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir la proposition du bureau d'étude ABRI 48 pour un montant de 46 980 euros TTC et de donner son accord pour la mise en place d'une assistance technique du Parc sur les projets de valorisation des gorges de la Méouge,
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ